

D 652 COLOMBIE: EXODE DE 8.000 PAYSANS

A la mi-août dernier, l'armée déclenchait une vaste opération antiguérilla dans la province d'Huila, au sud-ouest de Bogotá. Suite à des bombardements intensifs dans la région d'El Pato, le 24 août 1980, la population commença à émigrer en masse. C'est ainsi qu'une caravane de deux mille paysans avec femmes et enfants se mit en route pour parcourir en neuf jours les 200 kms séparant El Pato de la ville de Neiva, capitale de la province. En même temps, d'autres émigrations forcées se produisaient. On estime que huit mille personnes de la zone rurale d'Huila ont ainsi quitté leurs villages et hameaux pour échapper aux opérations de guerre.

La dénonciation de cet exode a été faite par le Comité permanent des droits de l'homme, qui a ensuite co-signé le document ci-dessous, plus détaillé et plus structuré.

Note DIAL

DES CHRETIENS ET DES PRETRES PRENNENT POSITION
SUR L'EXODE DES PAYSANS DE LA REGION D'EL PATO

"J'ai entendu les cris de mon peuple
et je suis venu le libérer" (Ex 3,7)

1- Introduction

1-1. Un groupe important de chrétiens et de prêtres de Bogotá et de Cundinamarca a pris contact avec les paysans en provenance de la région d'El Pato, partis en exode le 24 août et arrivés à Neiva le 1er septembre, dans une marche qui n'est pas encore terminée.

1-2. Leurs rapports et leurs témoignages, ainsi que les nouvelles de certains organes d'information, nous obligent, comme chrétiens et comme prêtres, à prendre position sur ces événements.

2- Les faits

2-1. C'est depuis 1954 que les paysans de cette région d'El Pato, située entre Huila et Caquetá, font l'objet d'un harcèlement continu. Le même sort est réservé aux habitants des régions d'El Guayabero, d'El Magdalena Medio, d'Urabá, etc.

2-2. El Pato est considéré comme une zone de guerre depuis plus de trente ans, disent les paysans, qui a subi par trois fois l'action répressive des opérations militaires.

2-3. Du point de vue de l'Eglise cette région se trouve totalement abandonnée. Quelques prêtres qui avaient essayé d'y mener une action pastorale ont été traités de "communistes" par les forces armées; on leur a interdit de pénétrer dans cette région.

2-4. Suite à l'intervention militaire récente les paysans ont décidé, pour avoir la vie sauve, d'abandonner leurs terres. Au cours d'opérations antérieures, ils avaient fait l'expérience amère de la violence officielle: des enfants de 8 ans avaient été assassinés, leurs cases incendiées, leurs cultures ravagées, leurs femmes violées, etc.

2-5. C'est pourquoi ils ont décidé de tout abandonner: cases, bétail, récoltes et champs; d'abord sous la pression des menaces de "l'opération nettoyage" montée par le gouvernement contre la guérilla, puis en raison des bombardements effectués à El Bajo Pato depuis le 24 août après-midi.

2-6. Les militaires ne voulaient pas que les paysans s'en aillent; ils leur disaient que s'ils demandaient un sauf-conduit, leurs vies et leurs biens seraient préservés. Mais les paysans ont objecté que ce sauf-conduit ne les protégerait guère contre les bombardements aveugles et les mitraillages.

2-7. Avec les imprévus d'une fuite massive et accélérée suite au bombardement de la région, quelque deux mille paysans ont marché sur les routes pendant neuf jours. La caravane qui comprenait plus de sept cents enfants pieds-nus, femmes enceintes, malades et vieillards, a été victime des intempéries, du manque de nourriture, des rigueurs de la soif et de la faim. C'est dans ces conditions que les paysans ont parcouru les deux cents kilomètres qui les séparaient de Neiva, en toute dignité et par volonté de dénonciation.

2-8. La situation s'est trouvée aggravée par l'intransigeance du commandant de la 9e Brigade, le général Rodríguez Botiva, lequel, pendant tout le voyage de la caravane et à son arrivée à Neiva, a empêché l'approche des voitures ou des personnes venues apporter de l'aide.

2-9. A l'arrivée des paysans à Neiva, les militaires les parquèrent dans un endroit sans eau et sans commodités, de sorte que la faim et le risque d'épidémies contraignirent les militaires à les conduire ailleurs. Bien que les paysans aient toujours fait preuve d'une attitude pacifique et d'une volonté de dialogue, c'est sous escorte étroite qu'ils furent emmenés dans un stade.

2-10. Les paysans déclarent qu'ils ont, à plusieurs reprises, demandé au gouvernement la démilitarisation de la région, à cause des vexations que l'armée leur fait subir dans leurs personnes et dans leurs biens, en les qualifiant d'auxiliaires de la guérilla ou de "va-nu-pieds".

2-11. Le ministre de l'intérieur lui-même a reconnu devant une délégation d'El Pato venue en audience, que les paysans sont les personnes les plus touchées par ces opérations militaires.

2-12. Avec l'abandon forcé de la région, l'agglomération de Neiva et environs a subi également un grave préjudice; en effet, El Pato est sa réserve de produits agricoles comme le haricot noir, le maïs, la banane, le yucca, le café, etc.

2-13. On calcule que près de 8.000 personnes ont été contraintes à se déplacer, suite au déclenchement de "l'opération nettoyage" des militaires contre les guérillos. Parmi elles, 2.500 au moins se trouvent à Neiva et ce nombre est en augmentation.

2-14. Les paysans maintiennent leur décision de ne pas retourner dans leurs terres tant que le gouvernement ne leur garantira pas le climat de sécurité, de paix et de tranquillité si souvent promis et jamais réalisé.

3- Jugement porté sur les faits

3-1. La situation que connaissent ces paysans est attentatoire aux droits de l'homme et contraire aux exigences d'une société qui se veut fondée sur les valeurs chrétiennes (cf. Puebla, 42).

3-2. L'exode massif des habitants d'El Pato, avec ses lourdes conséquences en biens perdus, en maladies, en destruction des foyers et en désespoir collectif, est l'expression de la violence institutionnelle engendrée par les structures injustes de la société colombienne, par la répression permanente dont sont victimes les masses populaires, et par les tensions que font naître dans la nation les intérêts monopolistiques nationaux et multinationaux.

3-3. Les récits que nous avons entendus de la bouche de nos frères paysans émigrés d'El Pato - lesquels ont été empêchés de s'exprimer à travers les moyens de communication de masse - coïncident littéralement avec le rapport d'Amnesty International (1); dans sa conclusion n°5 il rapporte la manière dont la violence est exercée dans les zones sous contrôle militaire, où "les habitants sont soumis à un contrôle rigoureux de leur vie privée et sociale".

Le rapport poursuit: "Le premier pas consiste à obliger toutes les personnes à se munir d'un sauf-conduit pour leurs déplacements à l'intérieur de la zone. Puis on leur donne une attribution d'aliments à acheter chaque semaine, en quantité généralement faible et insuffisante pour la subsistance de la famille. C'est une façon d'obliger les familles à se rendre chaque semaine au village pour se ravitailler, sans tenir compte des frais de transport occasionnés pour leurs faibles ressources ni des arrêts de travail que cela suppose. Tout achat de nourriture ou de médicaments fait l'objet d'un contrôle au poste militaire. Il n'est pas permis aux paysans d'acheter des médicaments à titre de provision pour d'éventuels problèmes de santé. Enfin il est obligatoire pour les gens de se présenter régulièrement au poste militaire, et cela sans prise en compte de la charge qu'un tel coût en temps et en argent représente pour les paysans.

"Aux mesures précédentes il faut ajouter les châtiments inhumains et dégradants auxquels sont soumis les personnes qui ne respectent pas ces règles de contrôle; le climat de menace permanente et de terreur créé dans la zone; les perquisitions continuelles, les tensions, les tortures et l'arbitraire avec lequel les procès sont conduits.

"Les effets de telles menaces sont les suivants: émigration d'un grand nombre de personnes qui ne résistent pas au climat de terreur, et qui abandonnent leurs terres, seule source de subsistance, ou les vendent

(1) La commission d'enquête d'Amnesty International s'est rendue en Colombie du 15 au 31 janvier 1980. Elle a officiellement transmis son rapport au gouvernement colombien le 1er avril 1980 (NdT).

"à bas prix; abandon de tout effort de développement de la communauté, "puisque toute réunion ou tout travail de groupe peut être considéré "comme "subversif"; réduction des tâches agricoles puisque les paysans "ne veulent pas s'éloigner de leurs maisons par crainte d'être victimes "d'opérations militaires."

3-4. Le comportement répressif du gouvernement colombien et des forces armées, en contraignant les paysans à réclamer la démilitarisation de la région et à abandonner leurs terres parce qu'ils n'étaient pas entendus, est une violation supplémentaire des droits de l'homme ratifiés par notre pays, lequel a signé la Charte universelle de l'ONU, le Pacte international des droits civils et politiques, et du Pacte de San José sur les droits de l'homme.

3-5. Sous l'apparence d'une démocratie et derrière l'application formelle des instruments institutionnels qui caractérisent l'état de droit, le gouvernement colombien se fait chaque jour davantage le garant d'une répression légalisée qui méconnaît la valeur de la personne humaine et les droits des humbles.

3-6. Au nom de la "sécurité" dont a besoin la classe dirigeante pour orienter l'économie dans le sens des intérêts du grand capital étranger, la Colombie s'est transformée en une dictature de droite, en un régime de force totalitaire, en un système d'abus de pouvoir et de violation des droits du peuple, sur le modèle de l'idéologie étrangère de la "démocratie limitée de sécurité nationale".

3-7. Comme chrétiens et comme prêtres nous ne pouvons rester indifférents et encore moins nous écarter de cette réalité sans dire un mot. Le sens même de notre identité de ministres des pauvres nous oblige à être solidaires des efforts que font les pauvres, à "faire nôtres leurs luttes" (Medellin 14,10), comme le Seigneur qui écoute attentivement les gémissements des pauvres et s'engage pour leur libération. "Dieu prêta l'oreille à leur gémissement et se souvint de son alliance... J'ai prêté l'oreille à la clameur que lui arrachent leurs oppresseurs. Je suis résolu à les délivrer de la main de leurs ennemis... car leur clameur est venue jusqu'à moi et j'ai vu l'oppression qui pèse sur eux" (Ex. 2, 24; 3, 7ss).

3-8. En tant que chargés de l'évangélisation par l'Eglise du Christ, nous ne pouvons accepter de telles attitudes répressives contre le peuple des paysans et des travailleurs; nous devons donc les dénoncer et nous dresser contre elles. Nous ne pouvons être d'accord sur le fait qu'avec d'"apparentes justifications" idéologiques et sous prétexte de lutte contre la guérilla, de maintien de "l'ordre établi", on puisse violer impunément les droits des pauvres (Medellin 2,6; Puebla, 711).

3-9. A la base de cette situation d'injustice se trouve la soif d'argent et de pouvoir, ces nouvelles idoles de la société capitaliste. En effet, derrière les excès politiques et militaires dont nous venons de parler, on trouve les impératifs du capital étranger menant à la dictature de "la sécurité nationale" et à l'impérialisme international de l'argent (Paul VI, Populorum Progressio, 6).

3-10. De quel droit, nous demandons-nous avec la force de Dieu, pour protéger les intérêts des minorités privilégiées jouissant du pouvoir,

"opprime-t-on le peuple, incendie-t-on ses cultures, partage-t-on les dépouilles du pauvre et blesse-t-on mes enfants?" (Is. 14).

3-11. De quel droit, demande aujourd'hui le Seigneur, justifie-t-on l'exil forcé, la persécution, la violence et la torture contre les milieux populaires sous prétexte de protection de la "civilisation occidentale et chrétienne"?

3-12. De quel droit le gouvernement parle-t-il de défense de la souveraineté nationale et des valeurs patriotiques quand les fils de la patrie sont impunément massacrés?

4- Notre position

4-1. Devant de tels faits, et face à l'opinion nationale et internationale, nous nous déclarons solidaires des paysans, nos frères, qui sont victimes de graves vexations et qui se trouvent dans une situation extrêmement précaire.

4-2. Nous invitons tous les chrétiens à en faire autant, en leur rappelant l'obligation qu'ils ont de correspondre aux besoins des frères et d'éviter de répéter la conduite du prêtre dans la parabole du bon samaritain (Lc 10, 29-37).

4-3. Nous rejetons énergiquement les mauvais traitements dont ont été victimes les paysans d'El Pato; et nous sommes solidaires de l'attitude du peuple de Neiva et des environs qui a apporté tout son soutien à ces frères.

4-4. Nous rejetons la répression injuste et brutale en conséquence de la militarisation de la région, de l'état de siège et du statut de sécurité nationale (2).

4-5. Nous déclarons au nom de l'évangile que les armes utilisées contre les pauvres et les déshérités sont contraires à "la justice de Dieu"; et ceux qui s'en servent contre le peuple seront l'objet de "la colère de Dieu" et du peuple.

Bogotá, le 14 septembre 1980

Un groupe de prêtres de Bogotá et de Cundinamarca
Comité de prêtres et de religieux pour la défense des
droits de l'homme
Groupe "Sacerdotes para la América Latina" (SAL)
Chrétiens pour le socialisme
Mouvement "Iglesia que renace del Pueblo"
Comité permanent des droits de l'homme

(2) Sur le régime de statut de sécurité, cf. DIAL D 519 (Ndt).

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 185 F - Etranger 215 F par voie normale
(par avion, tarif sur demande selon pays)

Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie STEP
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441